VILLE DE SHAWINIGAN

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 6 octobre 2026 et séance extraordinaire du 27 octobre 2026

 Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Budget participatif citoyen 2026

 Objet : déclarer le projet gagnant du budget participatif 2026, soit celui ayant récolté le plus haut pointage parmi les 11 projets soumis au vote citoyen.

5. Mention du conseil

 Objet : adresser, au nom du conseil municipal, la mention spéciale suivante :

 · Nolan Paquin, catégorie « prix et médailles », pour souligner sa médaille d'or aux Championnats québécois de BMX 2026, dans la catégorie des garçons de neuf ans.

6. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

 Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 $ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.*

7. Dépôt – états comparatifs – revenus et dépenses au 30 septembre 2026 et revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2026

 Objet : prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 septembre 2026 ainsi que de l'état comparatif des revenus et des dépenses prévisionnels au 31 décembre 2026, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

8. Dépôt - rapport de suspension avec traitement

 Objet : prendre acte du dépôt du rapport de la directrice générale en matière de ressources humaines.

 Conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport de la directrice générale fait état de la suspension avec traitement imposée à une employée syndiquée, le 7 octobre 2026, et portant le numéro de dossier FE-2026-16.

9. Signature - entente - Centre récréotouristique du Lac - opération et entretien du sentier de glace

 Objet : autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le Centre récréotouristique du Lac relativement à une aide technique et financière pour l'opération et l'entretien du sentier de glace sur le site de la Plage-Idéale pour la saison hivernale 2026-2027.

 L'aide financière est du même montant que la saison hivernale précédente, soit de 14 000 $.

Projet

10. Signature - entente - Pickleball Shawinergie - délégation de l'offre ainsi que l'occupation, l'exploitation et la gestion du centre Émile-Bédard

Objet : autoriser la signature d'une entente à intervenir avec Pickleball Shawinergie relativement à la délégation de l'offre de pickleball ainsi qu'à l'occupation, à l'exploitation et à la gestion du centre Émile-Bédard.

L'entente est d'une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Cette entente a été révisée par rapport à la précédente, afin de mieux refléter les réalités opérationnelles et besoins des parties.

11. Contrat - administration et gestion - marina de Grand-Mère et parc des Papetiers

Objet : octroyer le contrat pour l'administration et la gestion de la Marina de Grand-Mère et du parc des Papetiers, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029.

L'objet de la résolution est d'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Gestion Nauti-Cités inc, pour un montant forfaitaire de 198 428,23 $, taxes en sus, pour la première année du contrat. Le montant sera majoré annuellement par la suite, selon l'indice des prix à la consommation de la moyenne annuelle de l'année précédente.

12. Contrat - fourniture et livraison de camions lourds 12 roues avec benne basculante

Objet : octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de 2 camions lourds 12 roues avec benne basculante au plus bas soumissionnaire conforme, soit Camions GloboCam Québec et Lévis inc., pour un montant de 690 000 $, taxes en sus.

Ces deux camions remplaceront les unités suivantes tel que convenu avec le comité consultatif des achats de véhicules municipaux :

Camion de chargement 10 roues, Unité 165, Marque International, Modèle : 7600 Heure moteur : 19 123 hrs, Année : 2010. Châssis du camion atteint par la corrosion et camion en fin de vie utile.

Camion de chargement 12 roues, Unité 176, Marque International, Modèle : Paystar 5900, Heure moteur : 15 440 hrs, Année : 2013. Châssis du camion atteint par la corrosion et camion en fin de vie utile.

13. Contrat - conception, fabrication et installation de modules de jeux et autres composantes - parc Saint-Maurice

Objet : octroyer le contrat pour la conception, la fabrication et l'installation de modules de jeux et autres composantes au parc Saint-Maurice dans le secteur Shawinigan.

Malgré qu'un seul soumissionnaire ait répondu à l'appel d'offres, ce dernier a su répondre à l'ensemble des critères qualitatifs établis dans les documents de cette procédure.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Tessier Récréo-Parc inc., pour un montant forfaitaire de 274 984,23 $, taxes en sus.

14. Contrat - collecte et transport des matières résiduelles

Objet : octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles au plus bas soumissionnaire conforme, de la manière suivante :

Lot 1 - Collecte régulière des matières résiduelles

9413-1778 Québec inc., pour la collecte moyenne densité aux 3 semaines à l'année et la collecte haute densité, selon la cartographie élargie, à la semaine à l'année, au montant de 871 116,75 $, taxes en sus.

Projet

Comme permis au devis technique, le Conseil demande à l'adjudicataire de modifier la fréquence des collectes pour le secteur à moyenne densité pour une collecte aux 2 semaines en été et aux 3 semaines en hiver, au lieu de 3 semaines à l'année, pour un montant supplémentaire de 191 695 $, taxes en sus.

Lot 2 - collecte et transport de matières résiduelles - Secteur à faible densité (milieux éloignés)

9413-1778 Québec inc., pour la collecte résidus ultimes aux 2 semaines en été et 3 semaines en hiver, la collecte matières organiques à la semaine en été et 2 semaines en hiver et matières recyclables aux 2 semaines à l'année, au montant de 95 824,00 $, taxes en sus.

Lot 3 - Collectes spéciales

9558-0155 Québec inc., pour la collecte et transport d'encombrants non triés recueillis par un même camion, puis triés une fois rendus au lieu de disposition, au montant de 132 100,00 $, taxes en sus.

Lot 4 - Livraison des bacs roulants, collecte et transport – Évènements.

Rejet des soumissions.

Lot 5 - Collecte et transport de matières résiduelles - Îlot de rue.

Services Ricova inc., au montant de 60 219,50 $, taxes en sus.

Ces montants sont pour la période du 1er janvier 2027 au 30 septembre 2027.
Les contrats sont valides du 1er janvier 2027 au 30 septembre 2029.

15. Renouvellement - contrat - fourniture et livraison de carburants

Objet : renouveler, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture et la livraison de carburants. Le fournisseur, Harnois Énergies inc., a déjà effectué 4 années de contrat à la suite d'un appel d'offres public et d'un premier renouvellement.

Ce contrat prévoit une option de renouvellement, selon les prix hebdomadaires établis par Energie Valero, lesquels sont ajustés selon les règles et les quantités prévues à l'appel d'offres et la soumission. Ainsi, le prix est estimé à 1 519 047,62 $, taxes en sus, pour la période du 1er avril 2027 au 31 mars 2028, comparativement à un montant estimé à 1 040 248,67 $ pour 2026-2027.

16. Renouvellement - contrat - transport des boues liquides - Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche

Objet : renouveler, pour une période de 12 mois, le contrat pour le transport des boues liquides issues du traitement de l'eau potable de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche vers la Station de traitement des eaux usées du secteur Grand-Mère. Le fournisseur, Eurovia Québec Construction inc. a déjà effectué la première année de contrat à la suite d'un appel d'offres public.

Ce contrat prévoit une option de renouvellement, selon les prix de 2026 ajustés selon la moyenne annuelle canadienne de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre. Ainsi, le prix est estimé à 786 217,28 $, taxes en sus, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, comparativement à un montant estimé à 763 317,75 $ pour 2026.

17. Renouvellement - contrat - services professionnels - contrôle des insectes piqueurs

Objet : autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour le contrôle des insectes piqueurs pour une année supplémentaire.

Ce contrat prévoit une option de renouvellement, selon le prix de 2026 ajusté selon la moyenne annuelle canadienne de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre. Ainsi, le montant du contrat est estimé à 775 590 $, taxes en sus, pour l'année 2027, comparativement à un prix de 753 000 $ pour 2026.

Projet

18. Adhésion - regroupement d'achats intermunicipal - acquisition de camions avec plateforme élévatrice

Objet : confirmer l'adhésion de la Ville de Shawinigan au regroupement d'achats pour l'acquisition de camions avec plateforme élévatrice pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

La Ville de Shawinigan mandate également la Ville de Repentigny à réaliser la rédaction et la publication des documents d'appel d'offres, de recevoir les soumissions, de réaliser la conformité administrative et technique des soumissions ainsi que de tenir un comité de sélection.

En adhérant au regroupement d'achats, la Ville s'engage à respecter intégralement toutes les modalités du contrat et à attribuer celui-ci au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé.

19. Affectation - réserve financière - approvisionnement, traitement et distribution de l'eau potable ainsi que la mise aux normes des infrastructures

Objet : affecter à la réserve financière pour les dépenses en approvisionnement, traitement et distribution de l'eau potable ainsi que pour la mise aux normes des infrastructures du règlement SH-628, un montant de 2 319 000 $ à même les montants perçus via la tarification de 2025, mais qui n'ont pas été entièrement dépensés.

Après cette affectation, cette réserve financière se soldera à 12 689 000 $.

20. Affectation - réserve financière - assainissement des eaux

Objet : affecter à la réserve financière pour le financement des dépenses reliées à l'assainissement des eaux, soit le règlement SH-678, un montant de 118 000 $ à même les montants perçus via la tarification de 2025, mais qui n'ont pas été entièrement dépensés.

Le montant non entièrement dépensé est de 117 582 $, lequel est arrondi à 118 000 $.

Après cette affectation, cette réserve financière se soldera à 2 542 000 $.

21. Affectation du surplus accumulé - travaux de réfection de pavage 2026

Objet : affecter un montant de 1 500 000 $ à même le surplus accumulé afin de financer une partie du contrat des travaux de réfection de pavage 2026, et ce, en conformité avec le plan quinquennal d'immobilisations 2026-2030 adopté.

Ces travaux ont été décrétés par le Règlement SH-774 décrétant un emprunt de 5 700 000 $ et une dépense de 7 200 000 $ pour leur réalisation.

22. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-1.122 - conseil municipal et ses comités, administration municipale, circulation, stationnement, environnement et tarifs

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de l'administration municipale, de la circulation, du stationnement, de l'environnement et des tarifs, et déposer le projet de règlement SH-1.122 à cette fin.

Le présent règlement a pour objet de mettre à jour différentes dispositions du Règlement général SH-1 de la Ville, en fonction des nouvelles réalités.

Concernant le conseil municipal et ses comités et l'administration municipale, les titres 2 et 3 sont modifiés afin de revoir les pouvoirs délégués au comité exécutif, à la direction générale et de services afin de simplifier les processus et répondre plus rapidement aux demandes diverses à caractère opérationnel.

Ainsi, la refonte concerne les autorisations d'usage des terrains municipaux, de voies et de places publiques, notamment pour les événements, les collectes de dons et les travaux, certaines délégations en matière d'indemnisation et de signature de contrats, et la mise à jour des personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction et à exercer les pouvoirs de visite.

Projet

Les titres 4, 6, 7 et 8, relatifs respectivement à l'ordre et à la paix publique, à la circulation, au stationnement ainsi qu'à la garde et au contrôle des animaux, sont modifiés afin d'assurer la concordance avec des changements apportés à la structure organisationnelle de la Ville au sein du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Le titre 10 relatif à l'environnement, est modifié afin de corriger une erreur de concordance entre l'article 10.3.7 et l'annexe correspondante.

Le titre 13 relatif aux tarifs est modifié afin de mettre à jour les tarifs et les modalités applicables à la location de salles et d'infrastructures municipales, aux licences pour chiens et chats ainsi qu'aux activités aquatiques, sportives et de loisirs. Il prévoit notamment des tarifs échelonnés jusqu'en 2029, des distinctions entre résidents et non-résidents et certaines gratuités ou réductions pour les organismes reconnus.

23. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-210.11 - augmentation du fonds de roulement

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le Règlement SH-210 créant le fonds de roulement de la Ville de Shawinigan afin d'augmenter celui-ci d'une somme de 1 146 000 $ à même le surplus accumulé non affecté, et déposer le projet de règlement SH-210.11 à cette fin dans le but de porter le fonds de roulement à 13 049 401 $.

24. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-795 - emprunt 2 500 000 $ - mandats de services professionnels d'assainissement des eaux

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 $ pour la réalisation de mandats de services professionnels d'assainissement des eaux et déposer le projet de règlement SH-795 à cette fin.

Le projet est prévu au programme quinquennal d'immobilisations 2027-2031 et l'emprunt est d'une durée de quinze ans.

Les travaux prévus sont la conception et la réalisation de travaux correcteurs ainsi que des plans directeurs pour les eaux usées et pluviales.

25. Adoption - règlement SH-793 - emprunt 900 000 $ - travaux de stabilisation des rives de l'île Melville

Objet : adopter le Règlement SH-793 décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 $ pour la réalisation de travaux de stabilisation des rives de l'île Melville.

Le projet est prévu au programme quinquennal d'immobilisations 2027-2031. En l'absence d'intervention, l'érosion des berges pourrait entraîner un recul estimé de 2 à 3 pieds par année. La réalisation des travaux de stabilisation permettra de freiner cette détérioration et d'assurer la protection des rives de l'île Melville.

L'emprunt est d'une durée de dix ans. La Ville assumera annuellement le remboursement du capital et des intérêts à même ses revenus généraux.

Le règlement sera soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

26. Adoption - règlement SH-794 - emprunt 525 000 $ - travaux de maintien d'actifs de l'enveloppe extérieure de la vespasienne du parc Antoine-St-Onge

Objet : adopter le Règlement SH-794 décrétant un emprunt et une dépense de 525 000 $ pour la réalisation de travaux de maintien d'actifs de l'enveloppe extérieure de la vespasienne du parc Antoine-St-Onge.

L'emprunt est d'une durée de dix ans. La Ville assumera annuellement le remboursement du capital et des intérêts à même ses revenus généraux.

Ces travaux sont éligibles à une subvention de 300 000 $ du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 4.2 Municipal qui vise la préservation et la restauration de biens mobiliers et immobiliers de propriété municipale.

Projet

Le règlement ne sera soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales, puisque celui-ci est subventionné à plus de 50 %.

27. Adoption - rapport d'activité 2025-2026 - Fonds régions et ruralité (FRR) - volets 2 et 3

Objet : adopter le Rapport d'activité 2025-2026 du Fonds régions et ruralité (FRR) - volets 2 et 3 conformément à l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales.

Ce rapport fait état, sommairement, des activités réalisées avec la nouvelle enveloppe (2025-2028), pour la première année de cette entente (1er avril 2025 au 31 mars 2026).

28. Approbation du règlement 2026-10-76 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Objet : approuver le Règlement 2026-10-76 adopté par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle), décrétant une dépense et un emprunt de 2 013 000 $ pour la construction d'un garage d'entretien pour les compacteurs au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

Tel que le prévoit la Loi sur les cités et villes et l'entente constitutive de la régie, ses règlements d'emprunt doivent être soumis à l'approbation des membres.

29. Adoption - budget 2027 - Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle)

Objet : approuver le budget de l'exercice financier 2027 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) et autoriser le versement de la quote-part de la Ville pour l'année 2027.

Le budget 2027 est de 58 182 479 $, comparativement à 56 564 989 $ en 2026.

La quote-part de la Ville de Shawinigan est estimée à 7 236 499 $, comparativement à 7 120 101 $ en 2026.

30. Adoption du calendrier 2027 des séances ordinaires du conseil

Objet : adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027 conformément à la Loi sur les cités et villes :

Mardi, le 12 janvier à 19 h;
Mardi, le 9 février à 19 h;
Mardi, le 9 mars à 19 h;
Mardi, le 13 avril à 19 h;
Mardi, le 11 mai à 19 h;
Mardi, le 8 juin à 19 h;
Mardi, le 13 juillet à 19 h;
Mardi, le 17 août à 19 h;
Mardi, le 14 septembre à 19 h;
Mardi, le 12 octobre à 19 h;
Mardi, le 9 novembre à 19 h;
Mardi, le 7 décembre à 19 h.

31. Versement - aide financière - Fonds régions et ruralité - volet 2 - Bois Poulin inc.

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à même les sommes disponibles à l'égard du volet 2 de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028 et autoriser la signature d'une entente, le cas échéant.

La résolution a pour but d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 90 000 $ à Bois Poulin inc. relativement à la réalisation du projet de modernisation pour son usine de Shawinigan.

32. Versement - subventions - Fonds régions et ruralités - volet 4

Objet : autoriser le versement de subventions de la manière suivante, à même les sommes disponibles par l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et conclure des ententes à cette fin :

- Régie de transport en commun de Shawinigan - projet « Adaptation des services » - 100 000 $

Projet

Le projet vise à améliorer l'accessibilité du transport collectif par l'intégration d'outils numériques et de communication adaptés ainsi que par la mise en place d'activités d'accompagnement destinées aux usagers, notamment les personnes aînées et les personnes ayant des limitations à la mobilité.

- Régie de transport en commun de Shawinigan - projet « Relocalisation » - 100 000 $

 Le projet consiste à relocaliser les installations de la RTCS dans des locaux mieux adaptés aux besoins de l'organisation et de sa clientèle, notamment par l'amélioration de l'accessibilité physique aux services et l'aménagement d'espaces fonctionnels pour l'accueil, l'information et les opérations.

- Centre Roland-Bertrand - projet « À quoi rêves-tu le jour venu? » - 25 000 $

 La première phase de ce projet, présentement en cours et financée par Culture Mauricie, permet la réalisation d'un processus artistique impliquant des personnes en situation de vulnérabilité sociale qui, à travers des cafés-rencontres, partagent leurs rêves, leurs réalités et leurs parcours. Ces échanges donnent naissance à des textes poétiques, des portraits photographiques ainsi que des œuvres visuelles créés par des artistes.

 La phase 2, liée à la présente demande d'aide financière, vise à rendre accessible au public le contenu artistique créé dans le cadre du projet par la réalisation d'un dispositif d'exposition permettant la diffusion des portraits, des textes et des œuvres visuelles issus de la démarche.

33. Modification - Plan directeur des parcs et espaces verts

Objet : modifier le Plan directeur des parcs et espaces verts adopté en décembre 2023 afin de changer la typologie du parc Saint-Michel de parc de voisinage à parc de quartier.

Ce changement permettra de mieux refléter la vocation du parc.

34. Modification - résolution R 533-18-11-25 - comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne

Objet : modifier la résolution R 533-18-11-25 afin d'augmenter le nombre d'employés municipaux qui composent le comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne, pour passer à 3 employés désignés au lieu de 2, et ce, afin de faire bénéficier le comité de champs de compétences diverses.

35. Modification - résolution R 303-10-06-25 - remboursement anticipé de la dette à long terme

Objet : modifier la résolution R 303-10-06-25 afin de remplacer l'annexe jointe à celle-ci.

La Politique de gestion des réserves et des excédents accumulés de la Ville de Shawinigan prévoit que 20 % de l'excédent de l'année précédente, après avoir tenu compte des excédents de tarification pour l'eau potable et les eaux usées, doit servir au remboursement anticipé de la dette.

Le résultat de ce calcul pour l'année 2024 permettait un remboursement anticipé d'un montant de 1 066 000 $.

Le remboursement anticipé initialement prévu à l'automne 2025 n'a pas été effectué et les règlements d'emprunt visés par ce dernier s'en trouvent modifiés.

Le remboursement anticipé aura donc lieu lors du financement de décembre 2026. Les nouveaux règlements visés par ce remboursement sont : SH-209, SH-552, SH-606, SH-631, SH-633, SH-645 et SH-381.

Projet

36. Modification - comité de vitalisation FRR volet 3 - 2025-2028

Objet : modifier la composition du comité de vitalisation 2025-2028.

Voici la nouvelle composition proposée, en raison des changements apportés à la structure organisationnelle de la Ville :

Administration municipale
- Deux membres du conseil municipal;
- Un représentant de la direction générale;
- Chef(fe) innovation sociale, direction générale - bureau de la performance et de l'innovation sociale;
- Assistant(e) trésorier(ère) et analyste financier(ère), service des finances;
- Conseiller(ère) en vitalité, bureau de la performance et de l'innovation sociale (observateur);

Organisations communautaires et socioéconomiques
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire de Shawinigan;
- Un représentant de la SADC Shawinigan;

Institution publique et gouvernement
- Un représentant de Santé Québec Mauricie-Centre-du-Québec - Universitaire;
- Un représentant de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

37. Modification - comité de vitalisation FRR volet 4

Objet : modifier la composition du comité de vitalisation du FRR volet 4.

Voici la nouvelle composition proposée, afin d'assurer une gouvernance plus agile et adaptée à la phase finale de l'entente :

Administration municipale
- Chef(fe) innovation sociale, direction générale - bureau de la performance et de l'innovation sociale;
- Assistant(e) trésorier(ère) et analyste financier(ère), service des finances;

Organisations communautaires et gouvernementales
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire de Shawinigan;
- Un représentant de Santé Québec Mauricie-Centre-du-Québec - Universitaire;
- Un représentant de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

38. Désignation - Comité de retraite du personnel cadre et non syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan

Objet : désigner deux membres qui représentent l'employeur au comité de retraite du personnel cadre et non syndiqué et des pompiers.

Puisque leur mandat arrive à échéance, il s'agit de renouveler la désignation de Kim Dumais et Kathleen Dubé à titre de représentantes de l'employeur avec droit de vote pour une période de 3 ans.

39. Désignation - Comité de retraite du personnel syndiqué de la Ville de Shawinigan

Objet : désigner deux membres qui représentent l'employeur au comité de retraite du personnel syndiqué.

Puisque leur mandat arrive à échéance, il s'agit de renouveler la désignation de Kim Dumais et Kathleen Dubé à titre de représentantes de l'employeur avec droit de vote pour une période de 3 ans.

40. Représentations

Objet : autoriser des élus municipaux à représenter la Ville à différentes activités et événements.

Projet

41. Affaires nouvelles

42. Période de questions

43. Levée de la séance

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint

Projet